

VI.

La belle j'ai de l'argent pour vous,
En voulez-vous?
Oh, non, non, non, amant, dit-elle,
Je n'en veux point.
Tout homme qui s'en va dans la guerre
En a besoin.

VII.

Je m'en irai-z-au cabaret,
Boire et chanter;
A la santé de ma maîtresse,
Plus de cent fois.
Sans oublier mes camarades
Vive la joie!

3.

De - puis Pa - ris jus - qu'à Va - len - ce J'ai fait cent
lieux sans tra - vail - ler Tout en en - trant de - dans la
vil - le J'ai en - ten - du les com - pa - gnons chan - ter

II.

« Eh bien bonjour maître et maîtresse,
» Avez-vous d' l'ouvrage à me donner?
» Montez en haut dedans ma chambre
» Vous entendrez les compagnons chanter. »

III.

Voilà l'ouvrage que l'on me donne
C'est des souliers à raccommoder.
« Raccommodez-les bien à la mode
» Qu'ils soient bien faits, bien travaillés. »

IV.

Le maître qui dit à la maîtresse:
« Le bon ouvrier que nous avons!
» Nous avons trois jeunes fillettes,
» La plus jolie nous lui donnerons. »

V.

« Je vous remercie, maître et maîtresse,
» De la bonté que vous avez,
» J'ai encore un voyage à faire.
» A mon retour je l'épouserai. »

4.

C'est en al - lant des - sur la - mer Le ca - non ti - rait par der -
rière Notre ca - pi - taine vient demander : N'y a - t - il pas des hommes blessés ?

I.

C'est en allant dessus la mer,
Le canon tirait par derrière.
Notr' capitaine vient demander:
« N'y a-t-il pas des hommes blessés? »

II.

Oh, si, si, si, mon capitaine,
Car il y a notr' porte enseigne.
Notr' porte enseigne, mon bon ami,
N'as-tu pas des regrets d'mourir?

III.

Oh, si, si, si, mon capitaine,
Car je regrette ma Blanche.
Notr' porte-enseigne, mon bon ami,
Ta Blanche nous l'irons quêrir.

IV.

Sitôt qu'elle m'aperçut ma Blanche
Elle commença à soupirer.
Ne soupirez pas tant ma Blanche
Car ma blessure est guérissante.

V.

....N'engage rien qu'il soit au monde
Car ma blessure est trop profonde,
Avant qu'il soit trois jours d'ici,
Tu me verras enseveli.

VI.

Avant qu'il soit trois jours d'ici.
Tu me verras enseveli.
Tu me verras porter en terre
Entre quatre officiers de guerre.

5.



I.

- « Venez, ma belle, nous irons promener
- » Dans le bois, pour nous amuser.
- » Renard a des si beaux chevaux
- » Que le roi n'en a pas d'plus beaux. »

II.

- Quand ils furent au milieu du chemin :
- « Grands Dieux, Renard, que j'ai grand faim ! »
 - « Mangez, la belle, votre main blanche
 - » Car jamais plus n' mangerez pain blanc. »

III.

- Quand ils furent au milieu du grand bois :
- « Grands Dieux, Renard, que j'ai grand soif ! »
 - « Buvez, la belle, votre clair sang
 - » Car jamais plus vous ne boirez vin blanc.

IV.

- » Hélas, la belle, nous voici-x-arrivés,
- » Là où il y a trois de noyées.
- » Et vous, la belle, sans plus tarder,
- » La quatrième vous y serez.

V.

- » Hélas, la belle, défaites-moi vos anneaux,
- » Afin que tout ne périsse pas dans l'eau,
- » Et aussi votre belle robe,
- » Je la mettrai dans ma garde-robe. »

VI.

- Pendant que Renard défit son manteau,
La belle le poussa dans l'eau.
« Allez, Renard, coulez au fond,
» Allez où vos trois amies sont. »

VII.

- « Hélas, la belle, donnez-moi votre main,
» Je vous épouserai demain. »
« Allez, Renard, allez au fond,
» Allez où vos trois amies sont. »

VIII.

- « Hélas, la belle, qui vous reconduira
» Au château de votre père le roi ? »
« Ce sera vot' cheval grison
» Qui a le pas d'un postillon. »

IX.

- « Hélas, la belle, que diront vos parents
» De vous revoir sans votre amant ? »
« Je leur dirai que j'ai fait de toi
» Ce que tu-z-as voulu faire de moi. »

Ces chansons m'ont été chantées : n° 1 et 2, par Henri Delmelle, 84 ans ; le n° 3, par J. Stassart ; n° 4 et 5, par M^{me} Stassart, tous de Lincé. Ils connaissent ces chansons depuis leur enfance.

(A suivre.)

HENRI SIMON.





RECHERCHES SUR LE FOLKLORE DE SPA

Suite et fin. Voir ci-dessus p. 41.

XI.

Notes diverses de folklore.

La voirie d'autrefois.

Une habitude déplorable qui persista jusqu'au milieu de notre siècle dans certaine partie du bourg, et cela malgré les édits et ordonnances promulguées plus de cent ans auparavant, était celle de semer sur les chemins, au devant des maisons, de la bruyère ou *stierneuse* que les passants et bestiaux trituraient et finissaient par réduire en fumier pour le plus grand profit du cultivateur (1). Une fois à l'état voulu celui-ci l'enlevait pour la remplacer par un autre lit. Il est facile de concevoir en effet que les bouses de vaches et fientes d'autres animaux, mêlées à l'urine, voire même à la pluie, amalgamées avec la mousse et la bruyère, puis piétinées par bêtes et gens, formaient au bout de 15 jours un vrai fumier.

Déjà le 8 janvier 1701, le Souverain-officier faisait publier à la fenêtre de la Halle, au peuple convoqué et assemblé au son de la cloche, une ordonnance dans laquelle figurait cette défense :

« Que l'on n'aye point à hacher gazons ou stiernures sur les aisances et communes, à effet de les jeter sur les chemins et voyes publics (*sic*) pour faire broux et graisses (2), empêchant par ainsy la netteté et libre accès des dits chemins. »

En 1773 notamment, une ordonnance renouvelait cette défense.

Malgré ces prohibitions, nous avons vu encore dans notre enfance ce système mis en pratique à Spa dans la partie dite du Vieux-Spa (1846).

(1) Nous avons déjà parlé de cet usage au chap. IX du présent travail, ci-dessus, t. VII, p. 194, à propos d'une coutume de la Fête-Dieu.

(2) L'engrais en général s'appelle en wallon de l'*crêche*, de la graisse.

Les clapettes.

Il est peu de touristes qui, en parcourant autrefois notre pays montagnoux, n'aient entendu, à l'automne, le tic tac continu causé par une sorte de frein primitif appliqué par nos paysans à leurs charriots, lorsqu'il s'agit de dévaler les chemins un peu escarpés. Ce frein consistait à attacher sous la charrette, à l'aide de chaînes en fer, un fagot de perches flexibles, dont les bouts entraient entre les rais de chacune des roues. Elles opposaient ainsi une certaine résistance à la marche du véhicule qu'elles enrayaient.

Ce clic-clac qui ne manquait pas de pittoresque lorsqu'il était entendu de loin, était au contraire assourdissant, de près. Aussi dut-on interdire ce système dit des *clapettes* sur la réclamation des étrangers. Aujourd'hui il est rare qu'on l'emploie (1).

Facéties d'ouvriers.

1. — Quand un ouvrier, au travail, vient à voir son marteau se démancher, il doit se hâter de jeter le manche après le marteau, sinon la personne qui le lui rapporterait aurait droit à une récompense, ou plutôt aurait droit à taxer le propriétaire de l'outil. Généralement elle fait payer la goutte.

Le proverbe wallon et français « jeter le manche après la cognée », *taper l'manche après l'cognèye* a un tout autre sens, celui de : se rebuter, abandonner totalement une affaire, une entreprise, par chagrin, par dégoût, par découragement (2).

2. — Si par aventure on pénètre sur des travaux en cours, tels que la construction d'une maison, d'un bâtiment, l'un des ouvriers, généralement le plus jeune, s'empresse de venir essuyer la poussière de vos chaussures, à l'aide de son tablier et à défaut de sa casquette. Attention qui doit se payer en mettant la main à la poche, pour en tirer un pourboire duquel tous profiteront.

Dictons de servantes.

1. — Si l'on entre au service un lundi, on casse la vaisselle. Si c'est un vendredi, on ne reste pas chez ses maîtres.

2. — Si dès le matin on casse « en blanc » (c'est-à-dire de la vaisselle de couleur blanche), on est exposée à casser tout le long du jour.

3. — Le feu qui chante, le bois qui *pette* (claque) dans l'âtre,

(1) Un arrêté du 20 décembre 1825 défendait aux voituriers de faire claquer leur fouet dans les rues du bourg et de se servir de *clapettes*.

(2) C'est l'explication que donne le *Dictionn. de l'Académie*, reprise par DEJARDIN, *Dictionn. des Spots*, 2^e édit., n° 727.

un *mokion* (une mouche) à la chandelle, annoncent une visite, ou une nouvelle pour le lendemain.

4. — *Quand on-z-a de bon timps po s'bouwée, on-z-est sûr d'esse bin du s'galant.* — Quand la blanchisseuse a du beau temps le jour fixé pour laver son linge, elle est certaine d'être dans les bonnes grâces de son amoureux.

Dictons divers.

1. — L'homme qui s'est marié trois fois a l'*blan feute* (le foie blanc). Et il y a danger de l'épouser. Les paysannes consultent le médecin sur ce cas.

2. — Lorsqu'on enménage dans une maison nouvelle, ou simplement *quand qu'on bague* « quand on change de logis », il faut porter en premier lieu un crucifix, de l'eau bénite et du sel.

3. — C'est attirer le malheur sur soi que de donner un jeune chat noir né dans la maison. Parce que posséder un chaton de cette nuance présage du bonheur.

(Pelleur.)

4. — Si pendant la célébration d'un mariage, un enfant fait entendre des cris à l'église, les nouveaux époux auront beaucoup d'enfants.

5. — Les mois qui comptent cinq dimanches sont des mois de malheur.

6. — *Bondjôû, bonne oûve*, littér. « bonjour, bonne œuvre » signifie que les jours de fête doivent être sanctifiés par de bonnes œuvres. — Ce proverbe, qui manque au *Dictionnaire des Spots*, est signalé dans le recueil manuscrit de WOLFF, 1790, que nous avons déjà signalé à nos lecteurs. M. COLSON nous dit qu'il a maintes fois entendu ce proverbe employé en Hesbaye, comme formule de salutation qu'on adresse particulièrement aux moissonneurs. Il signifie alors : Je vous souhaite bon-jour, et succès en votre travail.

Météorologie et Agriculture.

Les dictons et remarques suivantes sont des annotations manuscrites trouvées dans des exemplaires de l'*Almanach du Département de l'Ourte* pour l'année 1807 (le n° 1 seulement) et pour l'année 1817.

1. — Observez le vent qui domine le jour avant la Pentecôte et de la Bénédiction des fonds baptismaux ; ce vent dominera ordinairement toute l'année.

2. — Les premières andives doivent être semées sur la fin du dernier quartier de la lune de juin. Les choux au déclin de la lune.

3. — Quand on arrache les pas d'ânes la veille de l'Assomption, ils sont détruits.

4. — Le temps qu'il fait le premier lundi et mardi après chaque Quatre Temps, règne jusqu'au Quatre Temps suivant.

5. — Comme mars commence, ainsi il le laisse.

6. — Comme les Avent commencent (*sic*) comme ils finissent. S'ils commencent humides ou secs, ils finissent de même.

7. — On dit qu'il n'y a pas de mois d'avril où il ne tombe de la neige.

8. — Il faut planter les fèves et les pois un même jour où la Noël a tombé, c'est-à-dire s'il tombe le lundi les planter un lundi, et ainsi ils ne gèlent pas et les oiseaux et autres bêtes ne les dévorent pas.

9. — On sème les choux dès que la Saint-Jean est passée, c'est-à-dire au déclin de la lune après la Saint-Jean.

10. — Saint-Mathias (24 février) rompt les glaces. Le vent qu'il fait ce jour-là domine les trois quarts de l'an.

Les remarques suivantes sont empruntées à la tradition orale.

11. — *I n'est mâye one airtchire ès cir, si l'Saint Dgeôr n'est v'nou.* — Le retour des martinets-hirondelles n'a pas lieu avant la Saint-Georges (23 avril).

12. — *Quand les coucous ont magni des frombâhes, i n'chantel pus.* — Le coucou ne disparaît du pays que lorsque les airelles ou myrtilles sont mûres.

13. — Un dicton rimé sur deux dates populaires :

A l' Saint-Thoumas

Boteie çou qu' t'as

A l' Saint-Popô

Les leûs s'vont à saut.

A la Saint-Thômas (21 décembre)

Blute ce que tu as (1)

A la Saint-Popon

Les loups entrent en rut.

14. — Quand on est aux champs, et qu'il tonne, il faut se réfugier sous un tremble, pour n'être pas atteint par la foudre. Parce que la Vierge s'est abritée un jour sous cet arbre, dont, depuis, la feuille tressaille sans cesse.

(Solwaster.)

15. — Si l'on est à la maison, et que la foudre vienne à se faire entendre, il faut pour l'écartier de sa demeure jeter du sel sur le feu de l'âtre. Car le sel qui sert dans la cérémonie du baptême a été béni.

(Solwaster.)

(1) Apprêtez vos farines pour faire les *cougnoûs* de Noël.

16. — Le feu mis à une maison par la foudre ne se peut éteindre. Il est donc inutile de tenter d'arrêter un incendie allumé par le feu du Ciel.

(Grebbe).

17. — Si le café qu'on vient de moulinier tient à l'*lâsse* (au tiroir du moulin), c'est le signe certain qu'il neigera bientôt ou bien qu'il pleuvra.

(Winam, lanche).

Amour et coquetterie.

Moyen infailible pour ramener l'amoureux qui a cessé ses assiduités. La jeune fille doit lui arracher trois cheveux sans qu'il s'en aperçoive, et les introduire par un petit trou dans un œuf, qu'on enterrera dans le fumier. L'œuf ayant fermenté, on l'en retirera et à l'aide d'une piqure d'épingle, qu'on y pratiquera, il en sortira un peu d'huile : *l'ôte du rattr* (1). Si de cette huile on parvient à frotter l'amoureux, il deviendra fou d'amour pour la jeune personne.

Les paysannes auxquelles semblable mésaventure arrive vont aussi demander au pharmacien du *l'ôte du rattr*, chose qu'il ne manque point de délivrer.

Une jeune fille ayant fait cette demande à un apothicaire, celui-ci répondit qu'à cet effet il lui fallait une anguille, qu'elle apporta, pensant qu'il allait en tirer *l'ôtemint* « l'onguent » du *cisse blesse-là* ! Et il lui remit une huile quelconque. Inutile d'ajouter qu'il s'était fait de la bête une excellente friture.

Les mêmes jeunes candides Ardenaises, — parfois coquettes, — demandent souvent au cordonnier qui leur fait des souliers de dimanche de mettre dans la chaussure neuve *dé cria*, c'est-à-dire du cuir qui en marchant fait « crier » la semelle.

Un matin usant du même truc que le pharmacien ci-dessus, se fit délivrer par la jeune fille une *cahotte du figue* « un petit panier de figues », fruits dont il était friand.

Le fromage des quatre saisons.

Il y a quelque temps, en parcourant de vieilles lettres du siècle dernier, adressées à un expéditeur d'eau minérale, à Spa, j'en découvris une qui piqua ma curiosité.

En voici la teneur :

Reinsberg, le 2^e may 1783.

Monsieur,

Son Altesse Royale le Duc (de Saxe-Teschén) s'étant rappelé d'avoir vu à Spa, un certain fromage appelé à *quatre couleurs*, m'a chargé de lui en

(1) *Ote* « huile » ; *rattr*, de « attirer », faire revenir.

faire venir un ; comme je ne connois personne à Spa, oserois-je vous prier Monsieur, de vous charger de la commission, et d'en envoyer un ici le plus tôt possible. Le remboursement des frais se fera où vous voudrez soit à Hambourg, Aix-la-Chapelle ou Berlin. Ayez en même tems la bonté de faire marquer la caisse ou le panier à l'adresse de M. Stephan, maître d'hôtel de S. A. R. et de la faire passer pas Gueldres, Clèves ou Wesell selon que vous aurez occasion.

En me rappelant à votre bon souvenir j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SOUFFROY.

La suscription portait :

A Monsieur De l'eau, marchand apothicaire à Spa.

Je me suis demandé ce que pouvait bien être ce fromage à *quatre couleurs*, que le bobelin de marque avait vu et probablement goûté à Spa. Je m'enquis donc auprès de confrères, grands liseurs de bouquins du terroir ; j'interrogeai des spécialistes en l'art de fromagerie. A ma question, les uns et les autres étaient restés bouche bée.

Ni DE LIMBOURG en ses *Amusements des Eaux de Spa* ; ni les auteurs anonymes du *Pérouquet de Spa*, et de l'*Homme sans façon*, qui pourtant ont recueilli ou noté bon nombre de particularités, en leurs ouvrages, n'avaient signalé celle qui me préoccupait.

Admirez le hasard : intelligent, quelquefois. En relisant il y a peu de jours un petit volume assez insignifiant, *Le Grand Calendrier de Herve*, pour l'année 1792 (1), je tombai sur ce paragraphe, qui venait à point nommé me fournir la solution vainement cherchée. Je copie :

C'est à Herve et dans ses environs qu'on fait ces fromages si recherchés, connus sous le nom de *Remoudous* ; ils passent pour être les meilleurs de l'Europe, et le célèbre médecin van Swieten dit dans ses ouvrages que ce sont les plus sains qu'il connaisse. On observe pour les faire, d'employer le lait qui est resté dans le pis de la vache, après qu'on l'a traité à l'ordinaire ; un quart d'heure ensuite on la trait de rechef, et c'est de cette petite quantité de lait qu'on forme ces fromages. Il s'en fait une seconde espèce, que l'on appelle *fromages des quatre saisons*, ainsi appelés parce que les quatre coins de ces fromages ont un goût et une *couleur* différente, ce qu'on opère au moyen d'épicerie et de jus des plantes ordinaires et odoriférantes. Ceux-ci pèsent depuis douze jusqu'à vingt-cinq livres (2). Il s'en fait une troisième espèce, qu'on nomme simplement *fromages de Herve* ; il sert principalement pour le commerce extérieur et la quantité en est étonnante. Le débit s'en fait en Flandres, en Brabant, à Liège, en Allemagne, en Lorraine, en Alsace, en Bourgogne et jusqu'en Suisse. Comme le pâturage ne donne pas beaucoup d'occupation aux hommes, ceux qui ne sont pas occupés

(1) A Herve, chez F.-J. Vieillevoye, imprimeur, in-18 de 183 p.

(2) Nous eussions pu en rester là de notre extrait, mais le reste de l'article nous a paru mériter la reproduction.

aux fabriques vont au pays de Juliers, en Hollande, dans la Frise et dans le Holstein acheter des chevaux, les chargent de fromages et vont les vendre ainsi que cette denrée en Lorraine, en Alsace et en Bourgogne, provinces où les grands chevaux manquent. Ceux qui ont été attelés reviennent conduisant des vins de Bar, de Bourgogne, de l'Alsace et de la Lorraine, ou avec des marchandises de la Suisse et de Lyon, pour la province, et pour les villes de Liège, de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle et autres; tellement qu'il y a aux environs de Herve, une quantité étonnante de voituriers et de marchands de chevaux: les fréquents voyages qu'ils font pour le transport des fromages et pour celui des draps aux foires les plus éloignées, contribuent à une activité et à des connaissances qu'on ne trouve pas dans le Quartier-Flamand⁽¹⁾.

Blasons et gentils.

On a maintes fois constaté la vitalité des surnoms collectifs que s'adressaient nos pères, de ville à ville, de village à village, dans un but de satire plus ou moins précise.

Voici quelques-uns de ces « blasons » qui ont encore plus ou moins cours dans l'ancien Marquisat de Franchimont. J'y ajoute quelques gentils.

1. VERVIERS: les *Matchets* ou les *Magneux d'pétottes*. Le premier sert à désigner au propre, les ouvriers teinturiers. Le second constitue une injure sanglante; elle provient de ce que, lors d'une famine qui eut lieu durant l'hiver 1788-1789, ces malheureux habitants allèrent dans les villes voisines, ramasser les épiluchures pour s'en nourrir.

2. WEGNEZ: les *Ronbolets*; origine inconnue.

3. NEUFCHATEAU (près Dalhem): les *Ramonis*, peut-être parce que les habitants fabriquent les *ramons*, balais⁽²⁾.

4. SART: les *Coularts*.

5. JALHAY: les *Lehoux*.

6. SOLWASTER: les *Lopets*.

7. WINAMPLANCHE: les *Cavoats*.

8. DESNIEZ: les *Tchenn'leurs*, faiseurs de *tchenas*, sorte de paniers. Se dit volontiers avec un sens injurieux, en le rapprochant de *tchinn'leur*, qui aime les jeux obscènes.

9. FRANCORCHAMPS: les *Boûs d'fagne* « les bœufs des Fagnes »; allusion à leur prétendue lourdeur.

10. CREPPE: les *Vais d'Creppe* « les veaux »; parce qu'ils se distinguaient, paraît-il, par leur entêtement. Le gentilé est *Crep-pelins*.

11. SPA: les *Torais* « les taureaux »; cette injure, qui remonte

(1) Pages 52, 53.

(2) Le gentilé de Neufchâteau (Luxembourg) est *Tchestrolet*.

aux premières années du siècle, était appliquée aux Spadois parce qu'ils avaient le renom d'être des forcenés et de mettre à mal les paysannes. Le gentilé est *Spadois*. Au dernier siècle, ils étaient appelés « Spadois » par l'auteur anonyme de l'*Homme sans Façon*⁽¹⁾.

12. NIVÈSEZ: les *Campinaires*, ainsi désignés, à ce que l'on croit, parce que leur pays ressemble à celui de la Campine.

13. MONT (près de Theux), les *Boûs d'Mont* « les bœufs ».

14. COO: les *Breyts* « les braillards », parce qu'en raison du bruit que fait la cascade, ils élèvent habituellement la voix en parlant. Le nom du gentilé est *Coïetats*.

15. Quelques gentils: THEUX, *Teutins*. — SART, *Sarteus*. — TIÈGE (près de Sart), *Tidj'lous*. — PEPINSTER, *Pepins*. — POLLEUR, *Pollinwès*. — POUILLOU-FOURNEAU (Theux), les *Poious d'à Fornai*⁽²⁾.

16. On répétait en forme de dictons, au dernier siècle, dans le Marquisat, la petite série suivante relative à des localités voisines du château de Franchimont:

A Theux,
Grands plaitieux.

A Becco,
On n' mange nin s' sô.

A l' Reid,
C'est co pé.

A Horicard,
C'est pôr lu dial,

A Haut-Marais,
Les macrales y dansaient,

A Verdbouhon
On beut à posson.

A Theux,
Gens processifs.

A Becco,
On ne mange pas son soûl.

A la Reid,
C'est encore pis.

A Haut-Regard,
C'est seulement là, le diable.
(C'est surtout là qu'on est miséreux).

A Haut-Marais,
Les sorcières y font leur sabat.

A Verdbouhon,
On y boit qu'au posson (petit pot).

17. *Un dicton du terroir*. — Il existe entre Francorchamps et Stavelot une ferme assez importante — jadis domaine des princes-abbés de ce dernier bourg, — appelée *l'Unse ès Hâze*. A Sart et dans les hameaux voisins, lorsque l'on quitte quelqu'un, prétextant

(1) [Je dois signaler ici la forme *Spadin*, nom de famille d'origine française, comparable à *Flandrin*. Ce nom est très rare: tous les *Spadin* que nous connaissons sont des parents très proches (ma mère appartient à cette famille). La grande rareté de ce nom explique qu'on ne le voie point aux listes étudiées par M. Body dans son beau travail d'onomastique wallonne publié en 1879 (*Bull. de la Soc. liég. de littér. wall.*, 2^e s., t. IV), lequel donne cependant p. 212 et 213 les noms wallons et français *Dispa* et *Despa*. — O. C.]

(2) Dans un poème burlesque intitulé *L'Eburonide ou Guerre des Liégeois, Visé, 1790, au chant dixième*, les habitants de Sam're-et-Meuse sont appelés les *Sambrotins*.

qu'on a peu de loisirs, on lui dit d'ordinaire : *J'enné va, ca ja hdsse* « je m'en vais, car je suis pressé ». A quoi l'interlocuteur riposte invariablement : *A-e' tu cinse acou?* « avez-vous la ferme avec », c'est-à-dire la ferme est-elle aussi à vous ?

18. HERVE : le gentilé de Herve est *Haivurlin*, qui n'a, comme tout gentilé, aucun sens satirique. Les Herviens, cependant, passant pour aimer leur terroir d'une manière forcenée, on décoche volontiers ce trait à ceux qui se vantent d'en être originaires : *Dju so d' Haive et né d' Haive, dj' sos l' fi d'ô Haivurlin* « Je suis de Herve et pas de Herve, je suis le fils d'un Haivurlin » (1).

J'ai parlé précédemment des *crahlis* qui, du pays de Herve, amenaient ici et ailleurs les *crahaïs* (charbon de terre menu), pour les forgerons, et des fruits, pommes, châtaignes, etc.

Je retrouve dans mes notes, prises autrefois à la lecture de l'édition du *Rabelais* d'ESMANGARS et d'ELOI JOHANNEAU (Paris 1823), si riche en commentaires curieux, cette annotation à propos du mot *avertin*, t. I, p. 108 : « Avertin signifie ordinairement un » débauché, se dit *avertin* dans le Poitou. Au chap. IX du 4^me livre » de Rabelais, se prend pour lourdaud, mais il s'entend proprement » de certains paysans wallons qu'en Lorraine on appelle *avertin* » en retenant l'aspiration et la terminaison allemande ; ce sont des » rouliers, habitants du village de Haver (*sic*) (2), dans le duché de » Limbourg, gens lourds et grossiers encore plus que les autres de » leur sorte. Ils font en France un grand trafic de chevaux sous » prétexte d'y apporter ou voiturier des marchandises de leur pays, » ce à quoi Rabelais fait ici allusion. »

Avertin correspond évidemment à *Haivurlin*, Haiverlin, gentilé de Herve ; la remarque des annotateurs concernant l'aspiration le dit assez.

ALBIN BODY,
Archiviste de la ville, Spa.

(1) [Un dicton analogue est appliqué aux Athois : « Je suis d'Ath et pas d'Ath, je suis du faubourg ». — O. C.]

(2) Il s'agit de Herve, dont par métathèse on a fait *Haver*.



SUR L'ORIGINE DES GILLES DE BINCHE

I.

Les airs des Gilles.



RÉCEMMENT a paru en une brochure intitulée *l'Origine des Gilles de Binche* (1), la relation de la discussion historique surgie à ce sujet entre M. le docteur VAN DEN CORPUT, sénateur, et M. ERNEST MATTHIEU, avocat, secrétaire du *Congrès Historique d'Enghien* en 1898.

M. MATTHIEU estime qu'il y a lieu de rattacher les fêtes de Binche à la Révolution brabançonne et à la haine des Binchois contre le gouvernement de Joseph II.

Pour M. VAN DEN CORPUT, « ces réjouissances si originales et d'un caractère chevaleresque si éminemment étrange, se rapportent, à n'en plus douter, à la commémoration des festivités sans précédents qu'y donna, au mois d'août 1549, Marie de Hongrie à son frère Charles V et au fils de celui-ci, le futur Philippe II ».

Nous ne prétendons pas examiner la question au point de vue historique ; nous nous bornons à l'envisager du côté purement musical. D'après nous, M. MATTHIEU a raison lorsqu'il déclare que l'institution des fêtes de Binche n'est pas de beaucoup antérieure à la fin du siècle dernier.

Entre autres arguments, M. MATTHIEU invoque l'âge probable de l'air portant spécialement le nom d'*air des Gilles*, qu'il considère, avec M. PAUL BERGMANS, comme étant de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

(1) Extrait de *l'Education populaire*, directeur-fondateur M. Clément Lyon, XII^e et XIII^e années, n^o du 2 novembre, 22 et 28 décembre 1899 et des 4, 11 et 18 janvier 1900. Imprimerie de *l'Education populaire*, à Charleroi, rue de Montigny.

Il se fonde ensuite sur un refrain (1) qui semble faire allusion au costume des Gilles, costume reproduisant des lions :

Lion Belgique,
Quand on te pique,
Tu sais montrer les dents ;

ou selon une variante :

Lion Belgique,
Au cœur ardent,
Quand on te pique,
Tu sais montrer les dents.

Sur le premier point :

M. VAN DEN CORPUT estime que « pour tout humble profane le rythme entraînant de la cadence et surtout la simplicité archaïque de la phrase mélodique sembleraient devoir plutôt faire remonter l'air des Gilles au XVI^e siècle ».

Avec tout le respect dû à l'honorable sénateur, qu'il nous soit permis de lui dire que ces réserves et ces considérations générales ne sauraient servir d'arguments.

Toute la texture de la mélodie prouve que dès l'origine cet air a été un air de danse, joué probablement par les fifres ou les petites flûtes. Les phrases composées d'une mesure unique en $\frac{2}{4}$ immédiatement répétée, procédé dont il est fait usage durant presque tout le cours du morceau et surtout la finale si caractéristique que nous notons ci-contre, ne sauraient laisser de doutes au sujet de l'origine, ni de l'âge de cet air, dont voici d'ailleurs les thèmes (2).



(1) « A l'origine, dit M. MATTHIEU, des paroles se chantèrent sur cette musique (l'air des Gilles), mais elles se sont perdues : on n'a recueilli que quelques refrains, notamment : Lion Belgique... »

(2) PAULIN GAILLIARD. *Le Carnaval de Binche, Recueil complet des Airs des Gilles, pour piano*, Binche, 1897. — Les huit dernières mesures ci-dessus se

Il faudrait ne jamais avoir entendu de mélodie du XVI^e siècle, pour se croire autorisé à faire remonter cet air à l'époque de Charles-Quint.

Cet air de carnaval est parfaitement en situation ; mais il faut bien le reconnaître, les chants populaires du XVI^e siècle ont beaucoup plus de souffle que les airs de contredanse du XVIII^e ou du XIX^e. Il est d'ailleurs infiniment probable que si l'air des Gilles appartenait au répertoire des danses populaires du XVI^e siècle, il sonnerait en $\frac{6}{8}$, le rythme populaire par essence et de toute antiquité.

Au surplus, d'autres airs du carnaval de Binche sont empruntés à des danses, contredanses ou quadrilles infiniment modernes. On peut aisément s'en convaincre par le très intéressant recueil publié par M. PAULIN GAILLIARD. Parmi ces vingt-six airs, parfaitement transcrits pour le piano, il n'en est pas un qui ait plus d'un siècle d'existence.

« Qu'il y ait ou non allusion à une revanche du *Lion Belgique*, cette allusion, » dit M. VAN DEN CORPUT, « s'appliquerait selon moi, tout aussi bien, sinon beaucoup mieux, à la terrible revanche que prirent les Belges sur les Français à S'- Quentin, en représailles du pillage et de la destruction complète des merveilleux châteaux de Binche et de Mariemont par les soudards du roi de France Henri II, cinq ans après les somptueuses fêtes de Marie de Hongrie, plutôt qu'à la haine assez peu justifiée dont les Binchois auraient, suivant M. Ernest Matthieu, été animés contre Joseph II ».

M. MATTHIEU répond : « N'en déplaise à mon estimé contradicteur, ce refrain est daté ; il fait incontestablement partie du répertoire populaire de la révolution brabançonne ».

En effet, le refrain est daté, et si bien daté que nous l'avons trouvé à plusieurs reprises, dans le *Recueil des chansons patriotiques* dédié aux Belges, paru sans date ni indication de lieu, vers 1798, imprimé à Bruxelles, selon toute apparence (1).

répètent avec des variations et sont suivies de la répétition du thème initial, pour finir. — Dans son numéro du 28 février 1895 le journal *Le Petit Bleu* décrit comme suit « L'Arguedaine (Le fameux air des Gilles) », la danse dont nous parlons : « Elle (cette danse) est composée de trémoussements et de déhanchements. Toute la personne du danseur est en mouvement, suivant la musique au rythme endiablé qui l'accompagne. Ajoutez à cela la cadence grêle des sabots qui claquent sur les pavés et le son des grelots. » Le journal ajoute : « Le peuple a adapté des paroles insignifiantes sur cette musique si alerte. Elles commencent ainsi : Marcelline, Marcelline — Cirez vos bottines, etc. »

(1) « Nouvelle édition, corrigée et augmentée. A la Liberté. » Ce recueil est suivi de deux autres. Le deuxième porte également le titre de *Recueil patriotique*, etc. ; tandis que le troisième est intitulé *Recueil de chansons patriotiques* « sur les principaux événements qui se sont passés depuis la révolution. Dédié aux Belges. A la Liberté », et se termine par un « Calendrier pour l'année 1791 ».

Il figure d'abord au premier volume, p. 108, pour une chanson portant la suscription : « La fermeté des Belges pour le maintien de leur Religion et de leurs Loix. Sur l'air : Chers amis pour se faire, etc. Nouvelle édition revue et augmentée ».

Nous reproduisons textuellement la première strophe :

Pour leur chère Patrie
Les Belges remontrants
Au risque de leur vie
Maintiennent leurs serments.
Lion Belgique
Dès qu'on te pique } *bis.*
Tu sais montrer les dents.

Suivent quinze strophes du même genre, avec certaines variations dans le refrain.

Le deuxième volume contient, p. 3, une chanson de six strophes, « sur l'air : Chers amis pour se faire ou Lion Belgique », dont voici le premier couplet :

De l'haute Germanie
Vient l'oiseau dévorant,
Pour nos ôter la vie
Par son gouvernement.
Aigle perfide
Ton bec avide
Nous fit bien du tourment. (*bis*)

Le même volume renferme, p. 92, une chanson intitulée : « *Le patriotisme vainqueur*. Air : Pour leur chère Patrie »; le premier vers de la chanson ci-dessus indiquée est devenu timbre à son tour. Nous en donnons également le premier couplet :

Belges chantons la gloire
De nos fiers combattans ;
Sous leurs pieds la victoire
Ecrase nos tyrans.
Lion Belgique
Dès qu'on te pique
Tu sais montrer les dents.

Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point cette poésie a pu contribuer à enflammer le zèle des héros brabançons ; nous nous bornons à de simples citations.

La chanson indiquée en premier lieu comme timbre figure accompagnée de la musique, cette dernière se trouvant indiquée par le simple mot *air*, au recueil intitulé : *Les plaisirs de la société*,

publié à Amsterdam en 1761 (1). Voici également la première strophe avec la mélodie :

Chers a - mis, pour se fai - re Un for - tu - né des - tin, Il
faut se sa - tis - fai - re, Et con - ser - ver sans fin De la ten -
dres - se Pour sa maî - tres - se, Et du goût pour le vin ; De la ten -
dres - se Pour sa maî - tres - se, Et du goût pour le vin.

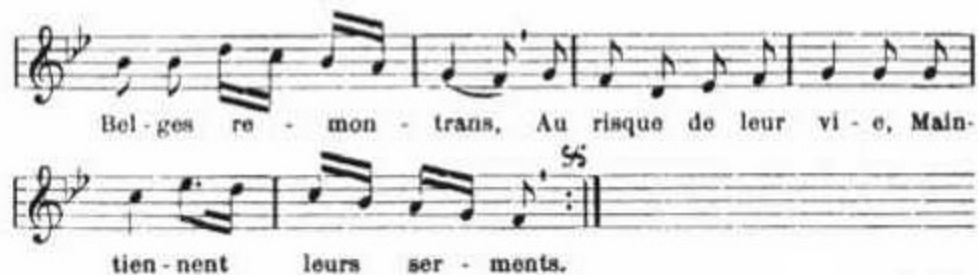
C'est donc le refrain composé de trois vers indiqué par M. MATTHIEU, et non la variante comprenant quatre vers, qui forme le véritable refrain de l'époque brabançonne.

Il y a lieu de croire que l'une des deux chansons précitées au refrain « Lion Belgique » devint populaire à Binche à la fin du siècle dernier ; mais qu'à cette époque la mélodie en $\frac{3}{4}$ qui nous est fournie par *Les plaisirs de la société*, parut déjà démodée et fut remplacée. L'on trouve en effet sous le n° 2 des airs publiés par M. PAULIN GAILLIARD, une mélodie intitulée « Lion Belgique », conçue tout entière dans le style des marches de la fin du siècle dernier et s'adaptant parfaitement aux chansons dont s'agit. Quand nous parlons d'adaptation parfaite, nous glissons sur les heurts apportés de tous temps à la métrique par la plupart des chansonniers de langue française.

Voici l'adaptation réalisée ; elle débute par le refrain :

Li - on Bel - gi - que, Dès qu'on te pi - que Tu
sais montrer les dents. Pour leur ché - re Pa - tri - e, Les

(1) T. IV, p. 33. LA musique se trouve aux annexes sous le n° 15.



Qu'il nous soit permis, en terminant, de dire un mot encore des conclusions de M. VAN DEN CORPUT. « L'on ne comprendra pas, » dit l'honorable sénateur, « pour quelle raison la petite ville de Binche eût célébré, avec tant d'enthousiasme et d'entrain, une révolution à laquelle, il faut le reconnaître, elle n'eut qu'un intérêt fort éloigné et ne prit, que je sache, aucune part éclatante. » Nous ne voyons pas, à notre tour, pourquoi l'enthousiaste et très musicale petite ville de Binche, car les très réelles aptitudes musicales des Binchois ne datent certainement pas de hier — n'aurait pas, aussi bien que d'autres villes du Hainaut, entonné les refrains de la Révolution brabançonne (1). Nous avons constaté que ces refrains ne brillent pas précisément par une très grande élévation de la pensée; mais les bons Binchois avaient le droit de croire avec Beaumarchais que ce qui ne vaut pas la peine d'être dit on le chante. Au surplus nous pouvons encore invoquer ici le *Recueil des chansons patriotiques*, car il contient à la page 92 du deuxième volume une chanson intitulée *Le portrait du Belge*, sur l'air : « Un militaire ou la marche des Patriotes du *Hainaut* »; ce qui ne signifie pas précisément qu'il n'y eut pas de « Patriotes » à Binche.

Il est fort possible que cette double indication de timbre se réfère à une mélodie unique. Le vers : « Un militaire doit avoir trompette et tambour », forme le début de la deuxième partie de la chanson; « Dans le cœur d'une cruelle » de *l'Amant-Statue*, opéra-comique en trois actes de Dalayrac, et qui date de 1785.

Nous concluons : *L'air des Gilles* est du XVIII^e siècle, sinon du commencement du XIX^e; le refrain cité par M. MATTHIEU date de la Révolution brabançonne. Nous ajoutons que si jamais des airs plus anciens avaient été chantés par les joyeux *Gilles*, la tradition orale nous eût conservé ces chants, comme elle nous a parfaitement conservé les airs du XVII^e siècle chantés de nos jours encore lors des sorties de l'*Ommegang* de Termonde, le cortège illustré par le *Ros Beyaert*, le fameux cheval des quatre fils Aymon.

FL. VAN DUYSE.

(1) Au reste M. MATTHIEU répond à cette objection par un renvoi à LEBEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, Willebroeck, éd. Binche, 1887, p. 193, lequel donne des détails sur l'état d'effervescence où se trouvait alors la population.

II.

Une discussion historique.

La discussion qui a surgi entre MM. VAN DEN CORPUT et MATTHIEU au sujet de l'origine des « Gilles » du carnaval de Binche, nous paraît devoir faire l'objet d'observations complémentaires à l'article où notre collaborateur M. VAN DUYSE, sur la question musicale, qui rentre plus particulièrement dans l'ordre de ses études, confirme les présomptions de M. MATTHIEU. Notre collaborateur tranchant sur ce point définitivement la question, nous croyons utile de rendre compte des autres arguments historiques invoqués par M. MATTHIEU et du raisonnement que leur oppose M. VAN DEN CORPUT.

L'hypothèse de ce dernier, émise par lui en 1898 au Congrès archéologique d'Enghien, était, on l'a rappelé ci-dessus, que l'origine des Gilles remonterait au temps de Marie de Hongrie, dame de Binche, et que leur nom proviendrait du prénom de « Gil » très répandu en Espagne, les Espagnols ayant joué, paraît-il, un grand rôle dans les fêtes du XVI^e siècle; enfin, que les plumes de leur chapeau rappelleraient l'ornement de tête des tribus américaines, ainsi vulgarisé par les descendants des conquistadores.

M. ERNEST MATTHIEU a fait depuis lors des recherches approfondies dont il a publié le résultat en plaquette (1).

Il constate d'abord l'absence de tout document historique pouvant appuyer la thèse en question. Les archives de Binche que notre auteur a compulsées sont intactes et au grand complet depuis 1554, notamment les registres aux résolutions des Jurés de la ville. Ces délibérations et les comptes communaux ont été consultés mais en vain : nulle part il n'y est question des fameux Gilles au XVI^e et au XVII^e siècles. La plus ancienne mention remonte à l'année 1795 et se trouve dans une lettre du 23 pluviôse an III, adressée par les Maire et Officiers municipaux au Commandant temporaire. L'auteur, qui publie cette pièce où il s'agit pour la première fois de « l'habit dit de Gille », signale d'autres documents antérieurs prouvant que, loin de se tenir en dehors des amusements populaires, les Jurés de Binche intervenaient pour autoriser et souvent pour subsidier les organisateurs des fêtes; c'est ainsi que le droit de

(1) *Quelques mots sur l'origine des Gilles de Binche*, par ERNEST MATTHIEU. Broch. de 8 p. 8°. Enghien, 1899.